

COMMUNIQUÉ

Artmadis, Cogemag : 228 salariés menacés. Comment va Mutares ?

Le groupe allemand Mutares a pour habitude de racheter des sociétés en France puis de s'en séparer. Ce fut le cas en 2015 des sociétés Pixmania et Grosbill.com. Le groupe possède actuellement plusieurs entreprises dans divers secteurs en France.

Mutares est par exemple actionnaire de la société industrielle Eupec à Gravelines. Après avoir refusé de financer un Plan de Sauvegarde de l'Emploi pour sauver l'entreprise au bord de la faillite, Mutares revoit sa copie. La fluctuation des cours du pétrole est une probable explication à ce revirement de situation. Un accord original fût alors proposé aux organisations syndicales avec la collaboration de l'Etat pour sauvegarder des emplois. La société a retrouvé du souffle suite à la signature d'un marché important mais continue néanmoins à solliciter le concours de l'Etat et fonctionne toujours en activité partielle pour les six premiers mois de l'année 2018.

Parallèlement, en Décembre 2017, le groupe Mutares annonce son intention de se séparer de ses activités commerciales et de mettre en vente les sociétés Artmadis, spécialisée dans les Arts de la table et Cogemag afin de se consacrer à ses activités industrielles. Les représentants des personnelles d'Artmadis et Cogemag ne parviennent pas à obtenir du groupe Mutares des garanties concernant le financement d'un éventuel Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

La situation est d'autant plus critique que ces deux entreprises étant en redressement judiciaire, elles ne disposent d'aucun moyen. Les ordonnances travail du Président Macron interdisent à une entreprise en redressement judiciaire tout recours contre le groupe ou la société-mère. Elles empêchent également nonobstant l'existence d'une procédure de redressement judiciaire tout recours contre le groupe lorsque celui-ci est basé à l'étranger, ce qui est le cas de Mutares.

Il n'est pas acceptable que les 228 salariés des entreprises Artmadis et Cogemag perdent leur emploi sans bénéficier de la moindre mesure d'accompagnement alors que Mutares a réalisé 17 millions d'euros de bénéfices en 2017, dont 16 millions semblent avoir été distribués sous forme de dividendes à ses actionnaires. Cette situation est d'autant plus intolérable que l'Etat participe au financement de l'activité partielle de la société Eupec, société qui permet aujourd'hui à Mutares de continuer à prospérer.

Après avoir rencontré des représentants du personnel de Artmadis et Cogemag ainsi que leur avocat, j'ai adressé un courrier à Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'Economie et des Finances ainsi qu'à Madame Muriel Pénicaud, ministre du Travail.